



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/ISAR/27
16 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des
normes internationales de comptabilité et de publication
Vingt-deuxième session,
Genève, 21-23 novembre 2005
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire*

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière.
4. Comparabilité et pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise.
5. Questions diverses (y compris l'information sur la gouvernance d'entreprise et le suivi d'autres sujets selon que de besoin).
6. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session.
7. Adoption du rapport.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

II. Annotations

Point 1: Élection du bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts (ISAR) est invité à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. En ce qui concerne l'organisation des travaux, le Groupe disposera de trois jours ouvrables. Sa première séance plénière, le 21 novembre, pourrait être consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2) ainsi qu'à la présentation et à l'examen détaillé du point 3. Les séances suivantes seraient consacrées à la présentation et à un examen détaillé des points 4 à 6. Le secrétariat établira un calendrier indicatif des séances, qui sera distribué le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/27

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière

3. Compte tenu du nombre croissant d'États membres qui adoptent les normes internationales d'information financière, le Groupe a proposé, à sa vingt et unième session, que ce thème soit l'un des deux principaux points de l'ordre du jour de sa vingt-deuxième session. Le secrétariat a donc réalisé une étude des principales questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière, étude dont les résultats seront examinés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/28

Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière

Point 4: Comparabilité et pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise

4. Après avoir réalisé une étude de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise à sa vingt et unième session, le Groupe d'experts a décidé de poursuivre ses travaux sur la responsabilité d'entreprise en vue d'établir des lignes directrices concernant l'information que les entreprises pourraient souhaiter présenter dans leurs rapports. Après la vingt et unième session du Groupe, le secrétariat a tenu des consultations avec un groupe consultatif spécial et a élaboré des lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels. Ces lignes directrices donnent un aperçu général des principales parties intéressées d'une entreprise et de leurs besoins en matière d'information. Elles expliquent les critères de sélection des indicateurs et donnent des détails sur les thèmes clefs et les indicateurs associés.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/29

Lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels

Point 5: Questions diverses (y compris l'information sur la gouvernance d'entreprise et le suivi d'autres sujets selon que de besoin)

5. Plusieurs questions pourraient être soulevées, en rapport avec les activités en cours du Groupe d'experts. Par exemple, à sa vingt et unième session, le Groupe a demandé au secrétariat d'actualiser le rapport intitulé «Prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise» (TD/B/COM.2/ISAR/15), qu'il avait examiné à sa dix-neuvième session. À la suite de la vingt et unième session du Groupe, le secrétariat a tenu des consultations spéciales en vue d'actualiser le rapport; celui-ci devrait donc être examiné par le Groupe au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/30

Guidance and good practices in corporate governance disclosure (Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise)

6. Le Groupe d'experts voudra peut-être aussi revenir sur d'autres questions examinées à ses précédentes sessions, dont l'évolution récente de l'information sur la gouvernance d'entreprise et les résultats d'une enquête menée sur cette question par le secrétariat après la vingt et unième session du Groupe. Il pourrait également examiner les changements survenus récemment concernant la comptabilité internationale, la vérification des comptes, l'information sur la gouvernance d'entreprise, les indicateurs de la responsabilité d'entreprise et d'autres questions en réservant une plage de temps au cours de la session pour que d'autres organisations régionales et internationales compétentes puissent l'informer de leurs derniers travaux.

Point 6: Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session

7. L'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session sera établi en fonction des débats de la vingt-deuxième session et des sessions antérieures, ainsi que des résultats de la onzième session de la Conférence (São Paulo (Brésil), juin 2004).

Point 7: Adoption du rapport

8. Le Groupe de travail intergouvernemental pourrait adopter des conclusions concertées, s'il le juge nécessaire. Le Président pourrait établir un «Résumé du Président». Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la session. Il sera présenté à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa dixième session en mars 2006.
